

AB MONTAGE
Société par actions simplifiée au
capital de 1 000 euros
Siège social : 60 RUE FRANCOIS 1^{ER}
75008 PARIS
922 186 440 RCS Paris

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 02 JANVIER 2025

Le 02 Janvier 2025, à 11 heures, les associés de la Société AB MONTAGE se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 60 Rue François 1^{er} 75008 Paris, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée en date du 19 Décembre 2024.

Aoulad Hadj Abdennasser préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la cession de parts de M. Boukattan Samir au profit de M. Aoulad Hadj Abdennasser
- Constatation de la démission de M. Boukattan Samir de ses fonctions de directeur général de la société et décision de non-remplacement
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIERE DECISION - CESSIION D' ACTIONS ET

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la cession de 550 actions détenues par Monsieur Boukattan Samir, au profit de Monsieur Aoulad Hadj Abdennasser enregistrée le 04/09/2024, pour un prix global de 500€.

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Boukattan Samir né, à Boudinar (Maroc), le 24/03/1983, demeurant AVENUE GEORGE POMPIDOU RESIDENCE U BENISTA BAT.H - 20137 PORTO VECCHIO, de sa fonction de directeur général de la Société. Celle-ci est effective depuis le 01/01/2025.

Les associés décident de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION : DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président de Séance
Abdennasser AOULAD HADJ

